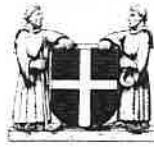


DEL2024-045



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2024
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Dénomination de la voie desservant l'école Mistral et aboutissant au giratoire de la Liberté - Allée Dominique BERNARD

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni le mercredi 26 juin 2024 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Gilles CHIAPELLI - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Jean-Michel BATTISTI - M. Emmanuel REDA - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI.

POUVOIRS DE : M. Jean-Michel BATTISTI à Mme Catherine SEGUIN - M. Emmanuel REDA à Mme Aleth CORCIN - M. Christian LEBEGUE à Mme Nathalie SAGOLS - Mme Odile DESPLANQUES à M. Pierre FAURET - Mme Fabienne WALLON à M. Michel DISSAUX - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à M. Marc BAZALGETTE - Mme Sophie PERCHERON à Mme Audrey MOUTTÉ - Mme Patricia DI SANTO à M. Eric VIDAL - M. Joseph MATTIOLI à M. Didier MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THÈME : ESPACES PUBLICS / DENOMINATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc FRANÇOIS

SYNTHÈSE

La Commune souhaite honorer la mémoire de Dominique BERNARD, professeur assassiné lors d'un attentat terroriste le 13 octobre 2023 à Arras.

Le Conseil Municipal est compétent pour procéder à la dénomination des voies et des espaces publics.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination de la voie desservant l'école Mistral et aboutissant au giratoire de la Liberté - « Allée Dominique BERNARD ».

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29.

Monsieur Jean-Luc FRANÇOIS expose au Conseil Municipal :

Considérant que l'équipe municipale souhaite honorer la mémoire de Dominique BERNARD, professeur de lettres assassiné violemment lors d'un attentat terroriste le 13 octobre 2023 à Arras ;

Considérant que la Commune entend s'associer ainsi à l'Education nationale pour affirmer son attachement aux valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité ;

Considérant que la voie située desservant l'école Mistral et aboutissant au giratoire de la Liberté n'est actuellement pas dénommée (cf. : plan annexé) ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour dénommer les voies et les espaces publics.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination de la voie desservant l'école Mistral et aboutissant au giratoire de la Liberté - « Allée Dominique BERNARD ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la dénomination de la voie desservant l'école Mistral et aboutissant au giratoire de la Liberté - « Allée Dominique BERNARD » conformément au plan annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 26 juin 2024

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE



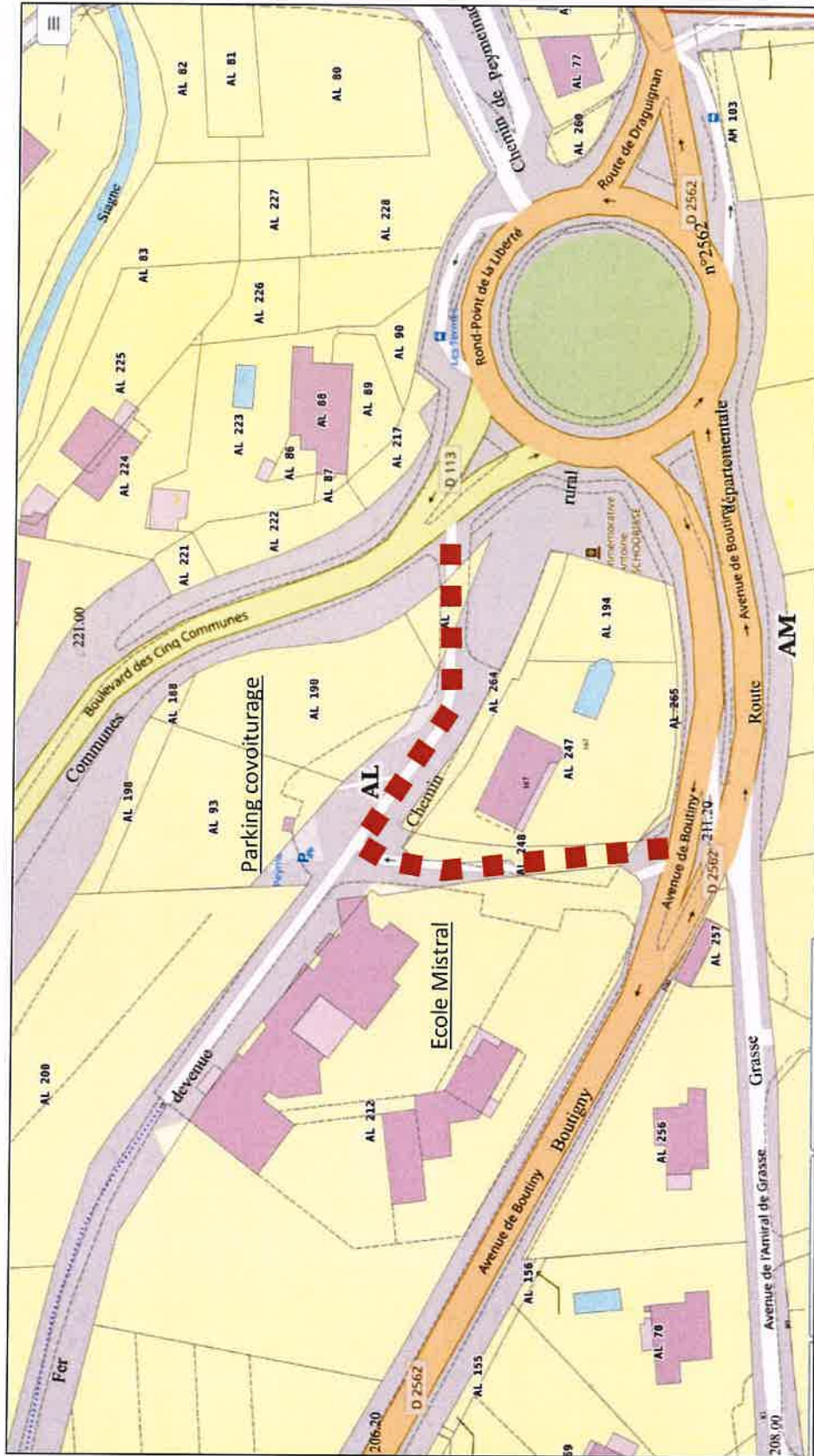
COMMUNE DE PEYMEINADE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

DEL2024-045-A

ANNEXE

Dénomination la voie desservant l'école Mistral et aboutissant au giratoire de la Liberté
« Allée Dominique BERNARD »



Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20240626-DEL2024-045-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024